



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 décembre 2020 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville
Séance sans public (hormis presse) – Retransmission en direct
(Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020)

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme DOLL Marie-Hélène, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Déolinda, M. HANS Francis, Mme HERTELER Françoise, M. LABREUCHE Denis, M. LAROCHE Rémi, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Guillaume, Mme MILLOTTE Nathalie, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, Mme VINCENT Armelle

Procurator(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole, M. PETIN Eric donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. DEMANGE Michel

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOLMONT David, Mme EL MAZIOUA Amani, M. PETIN Eric, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Jean-Guillaume

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2020, sous réserve de mentionner, sur demande de Mme Carole ARNOULD, son intervention relative à la délibération n° 2020-063 (Procès-verbaux des séances des 02 octobre et 04 décembre 2020).

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé à l'unanimité ainsi que le retrait du point n° 20 – CREATION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO) – ELECTIONS DES MEMBRES. M. le Maire explique en effet que cette délibération doit être précédée par une autre qui précise les modalités de dépôt des listes des candidats.

2020-078 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT et la délibération 2020-005 du 29 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2020-079 – FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget **PRINCIPAL**, telle qu'elle a été présentée.

2020-080 – FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget de l'**EAU**, telle qu'elle a été présentée.

2020-081 – FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICIATIVE N° 02

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget de l'**ASSAINISSEMENT**, telle qu'elle a été présentée.

2020-082 – ADMISSIONS EN NON-VALEURS – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables énumérées ci-dessus pour un montant total de **14 308.13 €** et la comptabilisation sur l'exercice comptable 2020 des sommes de 12 422.77 € à l'article comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 1 885.36 € à l'article comptable 6542 « créances éteintes ».

2020-083 – FINANCES LOCALES - SUBVENTION RENOVATION FAÇADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FACADE » (modifié par délibération 2012-070 du 8 juin 2012 et par délibération 2014-058 du 19 septembre 2014).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les demandes présentées en séance qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2020-084 – FINANCES LOCALES – TELETHON – SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR l'attribution d'une subvention de 500.00 € au profit de l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

2020-085 – FINANCES LOCALES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 23, Contre : 3) :

VALIDE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

DESIGNATIONS	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
RÉCETTES									
ASSAINISSEMENT (tarifs HT)									
M3 eau assainie	1,75 €	1,75 €	1,70 €	1,60 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,60 €
DEPENSES									
DROIT DE RACCORDEMENT									
Frais de branchement	1 020,00 €	1 020,00 €	1 020,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Participation pour l'Assainissement Collectif	1 560,60 €	1 591,81 €	1 591,81 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Diagnostiques eaux usées domestiques	0,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €
PARTICIPATION COMMUNALE									
Participation communale à la réalisation des travaux privés de raccordement d'assainissement (fixée à 50% du montant des travaux), plafonnée à :	792,00 €	792,00 €	792,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €

2020-086 – FINANCES LOCALES – SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU – TARIFS PRESTATIONS POUR BRANCHEMENT EAU POTABLE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte les tarifs pour le branchement d'eau potable avec bi-compteurs en diamètre 15 comme présentés en séance.

CONFIRME les tarifs 2014 pour les compteurs simples, en diamètre 15, 20 et 40, comme présentés en séance.

2020-087 – FINANCES LOCALES – RECETTES – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 – SALLE POLYVALENTE – RESTAURANT SCOLAIRE – SALLE MULTI-ACTIVITES – SALLE DE LA SUCHE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 23, Contre : 3) :

VALIDE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Public concerné	Type de location	Salle Polyvalente		Salle Multiactivités						Cauton (Salle polyvalente et salle multiactivités)	Salle de la Sucbe		
		Restaurant scolaire	Gymnase "grande salle"	Hall (seul ou base)	1 petite salle	Petite salle avec scène y compris	Grande salle	Cuisine y compris vaisselle	Gradins		Sono lumières	Tarifs	Cauton
Associations stéphanoises	1ère occupation : Week-end ou 2 jours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	150 €	300 €	1 000 €	0 €	500 €
	Assemblée Générale demi journée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	150 €	300 €	1 000 €	0 €	500 €
	Par jour en semaine	100 €	195 €	113 €	120 €	128 €	368 €	100 €	150 €	300 €	1 000 €	50 €	500 €
	2ème occupation : Week-end ou 2 jours	200 €	254 €	150 €	160 €	170 €	490 €	100 €	150 €	300 €	1 000 €	100 €	500 €
	Mise à dispo veille au soir	90 €		90 €				sans surcoût	sans surcoût	sans surcoût	sans surcoût	45 €	sans surcoût
Associations non stéphanoises	Assemblée Générale demi journée	50 €	98 €	50 €	53 €	57 €	163 €	133 €	200 €	399 €	1 000 €	30 €	500 €
	Par jour en semaine	133 €	259 €	150 €	160 €	170 €	489 €	133 €	200 €	399 €	1 000 €	67 €	500 €
	Week-end ou 2 jours	266 €	337 €	200 €	213 €	226 €	652 €	133 €	200 €	399 €	1 000 €	133 €	500 €
	Mise à dispo veille au soir	120 €		120 €							sans surcoût	60 €	sans surcoût
Particuliers stéphanois	Week-end ou 2 jours	240 €	304 €	180 €	192 €	204 €	588 €	100 €			1 000 €	120 €	500 €
	Forfait jour supplémentaire	108 €		108 €				sans surcoût			sans surcoût	25 €	sans surcoût
Particuliers non stéphanois	Week-end ou 2 jours	319 €	405 €	239 €	255 €	271 €	782 €	133 €			1 000 €	160 €	500 €
	Forfait jour supplémentaire	144 €		144 €				sans surcoût			sans surcoût	36 €	sans surcoût
Entreprises ou organisateur de manifestation/spectacle par jour		133 €	177 €	200 €	213 €	226 €	652 €	133 €	200 €	399 €	1 000 €	67 €	500 €
Manifestations portées par organisme public (Comcom, écoles...)		gratuit		gratuit				50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pot après enterrement		75 €		75 €							0 €	30 €	0 €

APPROUVE les précisions suivantes :

- gratuité pour les cérémonies civiles pour enterrement
- une seule gratuité par an et par association
- gratuité de la salle polyvalente pour les compétitions sportives et entrainements hebdomadaires
- les tarifs des placards à vaisselle du restaurant scolaire sont votés avec l'ensemble des tarifs

2020-088 – SALLE POLYVALENTE (RESTAURANT SCOLAIRE ET GYMNASE) REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la salle polyvalente (restaurant scolaire et gymnase) située 31 route de Xennois.

2020-089 – SALLE COMMUNALE DE LA SUCHE – REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la salle communale de la Suche située 7263 RD 42 Nexixard.

2020-090 – SALLE MULTI-ACTIVITES – REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la salle multi-activités située 30 route de Xennois.

2020-091 – DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT POUR LA COMMERCIALISATION DES BOIS SCOLYTES DU NORD-EST DE LA FRANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier administratif relatif à la demande d'aide de l'Etat pour la commercialisation des bois scolytés.

2020-092 – DOMAINE ET PATRIMOINE – DISTRACTION ET SOUMISSION DE PARCELLES FORESTIERES AU REGIME FORESTIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE la distraction au régime forestier communal d'une partie de la parcelle cadastrée C 484, pour une superficie de 3 133 m²,

ACCEPTE la soumission au régime forestier communal des parcelles cadastrées B 538, B 947, B 516 et B 517, pour une superficie totale de 17 820 m².

2020-093 – DOMAINE ET PATRIMOINE – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la modification du tableau de classement des voies communales, qui sera, désormais, ainsi décrit :

- **Modification des longueurs**
 - R. 10 – Allée du Grand Pont** – longueur totale modifiée 305 ml
 - 1) Part du Chemin de Pétingchamp R.8 au droit de la parcelle 77 section AK
 - 2) Aboutit en impasse au droit de la parcelle B 1386 (à l'issue de l'aire de retournement)

- **Intégration**
 - R. 77 – Sentier du Champ du Midi** – longueur 65 ml
 - 1) Part de la Rue de la Moselotte – RD 417 au droit de la parcelle AC 203
 - 2) Aboutit sur la Rue du Champ du Midi – R.56 au droit de la parcelle AC 255

2020-094 – DOMAINE ET PATRIMOINE – SIGNATURE CONVENTION SERVITUDE ENEDIS - REGULARISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de constitution de servitude pour le passage d'une ligne électrique aérienne de 400 volts existante, sur la parcelle n° 58, section AE, au lieu-dit Les Barraques, commune de St Etienne lès Remiremont.

2020-095 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CONVENTION SERVITUDE ENEDIS – SIGNATURE ACTE AUTHENTIQUE - REGULARISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude suite à la convention signée le 05 décembre 2019 relative à l'implantation d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS sur la parcelle n° 445, section AN, commune de St Etienne lès Remiremont.

2020-096 – URBANISME – INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOUJET les ravalements de façades à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020-097 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création, à compter du 15 février 2021, d'un emploi de Responsable des Services Techniques dans le grade de technicien principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Direction, coordination et animation des Services Techniques,
- Elaboration et mise en œuvre des orientations stratégiques, des projets et des programmes de travaux,
- Suivi des chantiers communaux,
- Conseils et assistance techniques aux élus.

PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité de recruter une personne ayant à la fois des compétences techniques, administratives et managériales avérées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau III minimum et d'une expérience dans le management, des connaissances techniques pluridisciplinaires d'au moins 5 ans.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2020-098 – ENSEIGNEMENT – COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CONSEILS D'ECOLES – MEMBRES ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Suite à l'élection de novembre dernier, voici les représentants des parents d'élèves volontaires :

- Ecole du Fossard : M. CASSIS Jean
- Ecole de la « Tortue Bleue » : Mme ZEROUAL Myriem
- Ecole de Seux : M. VIGNERON Thibaud

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de ces membres.

2020-099 – ENSEIGNEMENT – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS – AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la CTG intégrant le bonus territoire, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la Caf.

2020-100 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité : (Pour : 23, Contre : 3) :

EMET un avis favorable sur les propositions d'ouvertures des commerces les dimanches énumérées en séance.

PRECISE que les restrictions préfectorales demeurent applicables.

2020-101 – SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC) – ADHESIONS ET RETRAIT


Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les nouvelles adhésions et retrait présentés en séance.

2020-102 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION PACTE FISCAL ET FINANCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Pacte Fiscal et Financier établi par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

Le Maire,

Michel DEMANGE

